



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'optique

Question écrite n° 37364

Texte de la question

Mme Marisol Touraine attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la prise en charge des frais de lunetterie par la sécurité sociale. Les appareils de lunetterie (lunettes, lentilles) coûtant souvent trop cher, certaines personnes se privent de soins. Les personnes notamment dont les revenus restent modestes sans être pour autant parmi les familles en difficulté et qui ne bénéficient d'aucune aide financière ont souvent du mal à se payer des appareils de correction. Ainsi, par exemple, une paire de lentilles pour hypermétropes à forte correction coûte 1 500 francs et doit être remplacée tous les trois mois. Elle aimerait connaître quelles sont les mesures envisagées afin d'augmenter la prise en charge des frais d'optique.

Données clés

Auteur : [Mme Marisol Touraine](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37364

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1999, page 6524